



Pont de l'ascension pour la garde d'enfant

Par **guillaume langue**, le **23/05/2017** à **15:11**

Bonjour,

Nous avons une garde classique et je dois avoir ma fille le week-end de la fête des mères bien que d'après le jugement je dois laisser le dimanche à la mère (chose que je vais faire naturellement) par contre il est dit dans mon jugement ceci : "Que la fin de semaine s'entend les jours fériés ou chomés et/ou des jours de "pont scolaire" qui suivent ou précèdent immédiatement le week end et profitent à celui chez qui l'enfant est hébergé la fin de semaine considéré"

Et comme cette année le pont de l'ascension se trouve bien être dans le calendrier scolaire officiel.

Puis-je avoir ma fille du jeudi au dimanche 9h (l'heure à laquelle je la ramènerai pour la fête des mères) .

Bien que le greffier du Jaf pense tel que moi et que mon avocate m'a dit de respecter le calendrier scolaire, je veux être réellement sur car je n'ai eu aucun écrits.

Merci de vos éclaircissements

Par **Visiteur**, le **23/05/2017** à **15:28**

Bonjour,

pour un WE est ce si important ? Ok vous voulez votre fille et c'est très bien ! mais bon...?

Par **guillaume langue**, le **23/05/2017** à **15:31**

Oui c'est important pour moi car cela me permettra de passer plus de temps à ses cotés et elle aux miens, est ce un besoin de justifier cela??? Il existe certes des pères démissionnaires mais il existe aussi tout l'opposé...

Par **Visiteur**, le **23/05/2017** à **15:50**

j'entend bien et vous avez raison ! mais si vous posez la question c'est que probablement cela va déclencher quelques heurts avec la maman ? Ce que vous allez offrir d'un côté à votre fille vous risquez de le lui retirer d'un autre ? Mais vous êtes évidemment bien mieux

placé que quiconque pour juger de cela. Je dis cela sans ironie !

Par **guillaume langue**, le **24/05/2017** à **09:04**

Oui forcément si il y a eut jugement c'est que nous sommes en désaccord sur la garde et autres, et comme je dis toujours il faut savoir donner afin de recevoir et son orgueil ne le permet pas encore donc je tiens à appliquer le jugement le temps que les choses se tassent.